

Dans le « Rapport de l’OMS sur l’épidémie mondiale de tabagisme 2011. Mise en garde au sujet des dangers du tabac », des éléments de preuve démontrent que des mises en garde sanitaires illustrées de grande taille apposées sur les paquets de tabac influent sur les utilisateurs qui cessent d'en consommer. Celles-ci réduisent aussi l'attrait du tabac auprès des personnes qui ne sont pas encore dépendantes.

Le recours à ce type d’images compte parmi les six mesures de lutte antitabac recommandées par l'OMS. Les autres mesures sont : la surveillance de la consommation de tabac, la protection des personnes contre la fumée, une aide au sevrage tabagique, le renforcement des interdictions de la publicité en faveur du tabac, de la promotion et du parrainage, et l'augmentation des taxes sur le tabac. Chaque mesure correspond à une ou plusieurs disposition(s) de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac.

Ce document est le troisième d'une série de rapports de l'OMS sur la mise en œuvre de la lutte antitabac dans le monde. Le rapport international a été publié le 7 juillet 2011 à Montevideo (Uruguay).

Liens connexes

[Rapport OMS sur l’épidémie mondiale de tabagisme 2011 : mise en garde sur les dangers du tabac](#)

[Publications du siège de l'OMS sur l'initiative Pour un monde sans tabac](#)

Friday 3rd of May 2024 12:40:58 PM